



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Personnels Enseignants d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Affaire suivie par :

Rouen, le 22 octobre 2025

Pôle transversal

Véronique HEUDIER

Tel. 02 31 30 15 50

dpe-poletrans1@ac-normandie.fr

Laëtitia LARIGOT

Tel. 02 32 08 94 71

dpe-poletrans@ac-normandie.fr

Marina RAUX

Tel. 02 32 08 94 98

dpe-poletrans5@ac-normandie.fr

Bureaux de gestion

DPE 1 - DPE 2

168 rue Caponière 14061 Caen Cedex

DPE 3 - DPE 4 - DPE 5

25 rue de Fontenelle 76037 Rouen Cedex

(cf. liste jointe des gestionnaires par discipline)

Elodie LAMART

Secrétaire générale adjointe

Directrice des relations et ressources humaines

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
DASEN du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la
Seine-Maritime,

Mesdames et Messieurs les chefs des établissements
d'enseignement public du second degré

Messieurs les présidents des universités et directeurs des
établissements d'enseignement supérieur

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les IA-IPR et I.E.N.

Madame la déléguée régionale de l'ONISEP

Madame la directrice générale du CNED

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers techniques,
cheffes et chefs de division

Objet : Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée scolaire 2026 : phase de mobilité interacadémique, mouvements spécifiques nationaux et POP.

Réf :

- Lignes directrices de gestion ministérielles du 22 octobre 2024 relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,
- Arrêté du 9 octobre 2025 relatif aux dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration - rentrée scolaire 2026,
- Note de service du 9 octobre 2025 relative aux règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - rentrée scolaire 2026.

Le mouvement interacadémique des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale au titre de l'année 2026 est organisé selon les modalités décrites dans les lignes directrices de gestion ministérielles qui ont été publiées au bulletin officiel spécial n° 5 du 31 octobre 2024.

La note de service ministérielle rappelée en référence précise les règles et procédures relatives à l'organisation du mouvement au titre de l'année 2026 et les nouveautés mises en place.

J'appelle donc votre attention et celle des personnels enseignants du second degré, des CPE et des psychologues de l'éducation nationale exerçant dans votre établissement sur les différents textes susvisés, qui fixent les dispositions relatives au mouvement national à gestion déconcentrée et qui sont à consulter par les personnels concernés.

Je vous rappelle que le mouvement se déroule en deux phases successives :

- la phase de mobilité interacadémique qui détermine l'académie d'affectation, le mouvement sur les postes spécifiques nationaux (SPEN) et sur des postes à profil (POP).
- la phase de mobilité intra-académique qui permet l'affectation sur un poste au sein de l'académie. Cette seconde phase fera l'objet d'une circulaire académique qui sera publiée en mars 2026.



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des Personnels Enseignants
d'éducation et psychologues de l'éducation
nationale**

Dans le cadre de la phase interacadémique, **la saisie des demandes de mobilité se déroule du mercredi 5 novembre 2025 à 12 heures au mercredi 26 novembre 2025 à 12 heures (heures de Paris)**. Ces demandes devront être formulées, sous peine de nullité, par l'outil de gestion Internet "**I-Prof**", rubrique "**les services/Siam**".

Les modalités pratiques de ce mouvement et le calendrier détaillé des différentes opérations sont précisés dans les fiches ci-après.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion de ces informations auprès de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité, qu'ils soient en activité, en rattachement administratif, ou absents pour une période prolongée.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

signé : Elodie LAMART

Fiche n° 1 : Le calendrier des opérations

Fiche n° 2 : La phase interacadémique

Fiche n° 3 : le mouvement spécifique national

Fiche n° 4 : le mouvement sur des postes à profil

Fiche n° 5 : demande de mutation au titre du handicap

Fiche n° 6 : Répartition des disciplines par bureau de gestion